

16290/25 LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2025/2026

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 19 décembre 2025

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 19 décembre 2025

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil modifiant la décision 2014/512/PESC concernant des mesures restrictives en égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine

E 20272

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des Affaires européennes.